



MULTIRISQUE PROFESSIONNELLE

Exercez votre métier avec passion



100% PRO

LA MULTIRISQUE DES PROFESSIONNELS !

DES GARANTIES COMPLÈTES POUR VOTRE LOCAL PROFESSIONNEL

✓ Événements climatiques

Les événements climatiques sont pris en charge, même les tempêtes, les inondations et les avalanches.

✓ Incendie, attentats, catastrophes naturelles

Les bâtiments et leurs contenus (matériels, marchandises, espèces...) sont assurés mais également les auvents et stores extérieurs de moins de trois ans.

Autre avantage: les dégâts causés par les fumées sont indemnisés.

✓ Dégâts des eaux

Les dégâts causés par l'eau tels que les écoulements ou les infiltrations accidentels sont pris en charge. Cette garantie est étendue à tout type de liquide (le fuel par exemple) en cas de rupture de canalisation ou de matériel de stockage.

✓ Bris des glaces

En plus des vitres, vitrines, enseignes et glaces incorporées, les dommages aux biens exposés en vitrine sont assurés.

✓ Vol et vandalisme

Les détériorations immobilières, le vol de matériel ou de marchandises sont couverts. En cas d'effraction, même le vol d'espèces à votre domicile est remboursé !

✓ Responsabilité civile

Elle constitue la base de votre protection pour votre responsabilité civile générale ou pour les biens que l'on vous a confiés.

✓ Une protection totale pour ceux qui le souhaitent

La garantie «Événements imprévus» permet de couvrir des dommages imprévisibles tels que l'effondrement.

Une indemnisation en valeur à neuf sans vétusté.

Votre mobilier et votre matériel professionnel de moins de 3 ans sont indemnisés en valeur à neuf.

Les dommages immobiliers des locaux causés par un incendie, un dégât des eaux, un vol ou un événement imprévu sont indemnisés à hauteur des frais réels.

Exercez votre métier
avec passion,
100% PRO vous assure

DES GARANTIES SPÉCIFIQUES POUR PROTÉGER VOTRE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

✓ Un soutien financier pour pallier les pertes d'exploitation

Vous bénéficiez immédiatement d'une indemnisation sous forme de forfait journalier, fixé en fonction de votre chiffre d'affaires, pour les 8 premiers jours d'arrêt d'activité.

✓ Une protection juridique pour évaluer rapidement la portée d'un litige

Vous avez un désaccord avec un fournisseur, des soucis de baux commerciaux, besoin de conseils fiscaux... Des spécialistes répondent à toutes vos questions et prennent en charge, si vous le souhaitez, vos dossiers juridiques.

✓ Un maintien du service client en cas d'accident corporel

Pendant votre absence, vous devez faire appel à un remplaçant, payer des heures supplémentaires, etc. 100% PRO prend en charge ces coûts supplémentaires et finance la solution qui vous convient le mieux.

✓ Une garantie des matériels pour les bris et dommages électriques de vos équipements

Votre matériel de fabrication et votre matériel informatique sont garantis contre la casse et les dommages électriques. Votre matériel informatique portable est couvert en tous lieux. Autres avantages: pas besoin d'inventaire et tous vos équipements sont regroupés sur un seul contrat.

✓ Garantie « Jours de fête », pour les périodes de surcroît d'activité

Pendant ces périodes, la valeur de vos biens assurés, vos espèces et vos indemnités journalières sont automatiquement augmentées de 30 %.

✓ Vente en tous lieux et marchandises transportées, une protection à l'extérieur des magasins

Des garanties qui vous suivent là où vous exercez, sans oublier les dommages subis en cours de transport sur votre matériel et vos marchandises.

✓ Une prise en charge des frais transitoires pour reprendre au plus vite votre activité

Vos locaux sont sinistrés et vous ne pouvez plus y travailler. Le temps d'effectuer les réparations, 100% PRO prend en charge tous les frais liés à la reprise immédiate de votre activité: location temporaire de nouveaux locaux et de matériels, frais de transport, d'information auprès de vos clients et de vos fournisseurs...

LES SERVICES 100% PRO

100 % Pro propose une large panoplie de services au quotidien avec, en cas de sinistre, la recherche de prestataires, le dépannage d'urgence, le gardiennage d'un local sinistré...

En plus d'un service juridique, vous pouvez consulter nos spécialistes du chiffrage pour évaluer des devis avant d'effectuer des travaux dans votre point de vente.



Créé en 1831, le groupe Generali représente 191 sociétés implantées dans 69 pays, soit 58 000 professionnels de l'assurance au service de plus de 30 millions de clients. Ses notations ou rating figurent parmi les meilleurs avec AA par Standard & Poors et Aa3 par Moody's.

Son chiffre d'affaires mondial est de 56,3 milliards d'euros en 2004 avec des actifs gérés qui dépassent 300,8 milliards d'euros.

Generali est aujourd'hui le 2^e assureur généraliste national. Le Groupe occupe le 2^e rang en assurance vie et la 5^e place en IARD. En France, le groupe a réalisé en 2004 un chiffre d'affaires global de 12,1 milliards d'Euros.

www.assurances.generali.fr



Generali Assurances IARD

Société Anonyme d'Assurances au capital de 53 193 775 € entièrement versé

Entreprise régie par le Code des Assurances - 552 062 663 RCS Paris

Siège social : 7 boulevard Haussmann - 75456 Paris cedex 09

Europ Assistance

Société Anonyme au capital de 14 760 000 €

Entreprise régie par le Code des Assurances - 403 147 903 RCS Nanterre